

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23344589

Déposé
10-05-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0733805592

Nom(en entier) : **F.V.D.M.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Delperée 17
: 4500 Huy**Objet de l'acte :** DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS**EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME**

D'un acte reçu par Maître Simon GERARD, notaire à Huy, exerçant sa fonction au sein de la société de notaires « ENA », dont le siège social est à Huy, rue du Marché, 24, en date du 17 avril 2023, enregistré au bureau sécurité juridique HUY le 21 avril 2023 Référence ACP (5) Volume 00000 Folio 0000 Case 0004107 (Droits perçus : cinquantes euros).

Il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée « F.V.D.M. », ayant son siège à 4500 Huy, rue Delperée 17 avec le numéro d'entreprise BE 0733.805.592.

A pris les résolutions suivantes :**PREMIÈRE RÉSOLUTION – Changement de dénomination**

L'assemblée générale décide d'abandonner la dénomination « F.V.D.M. » pour adopter la dénomination « **R4P** ».

SECONDE RÉSOLUTION – Modification de l'objet social

1. Rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de l'extension proposée à l'objet social conformément à l'article 5 :101 du code des sociétés et des associations.

L'assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de l'extension proposée de l'objet social, l'assemblée générale ayant pris connaissance de ce rapport et en ayant reçu copie, antérieurement aux présentes.

Un exemplaire de ce rapport sera déposé, en même temps qu'une expédition du présent procès-verbal, au greffe du Tribunal de commerce compétent.

b. Modification de l'article 3 des statuts en conséquence

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour y ajouter les activités suivantes :

- l'organisation et la promotion d'événements sportifs
- l'activité de conseils pour les affaires

De telle sorte que l'article 3 des statuts est désormais libellé comme suit :

La société a comme objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'Etranger :

-La conception, la fabrication et la vente de véhicules pour une utilisation autre que le Sport automobile ainsi que toutes les études pour réaliser ou élaborer un tel projet.

-La recherche active d'investisseurs à même de financer la construction de prototype de véhicule destinés à une utilisation autre que le sport automobile.

-La commercialisation de véhicule destiné à une utilisation autre que le sport automobile.

-La conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier de tous véhicules et machines à moteur, de tous accessoires de pièces de rechange, d'essence, d'huile, de pneumatiques et de tous articles généralement quelconques de garage pour une utilisation autre que le Sport automobile.

-L'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous véhicules moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de véhicules pour une utilisation autre que le sport automobile,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

ainsi que de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant.

-Le commerce en gros ou au détail de véhicules à moteur pour une utilisation autre que le sport automobile y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras.

-L'exploitation d'ateliers de réparation de véhicules à moteur et de carrosserie pour une utilisation autre que le sport automobile; le service de dépannage; la location de véhicules à moteur pour une utilisation autre que le Sport automobile.

La société a également pour objet :

-toutes les activités relatives à la promotion et à l'organisation d'événements ou de séminaires, en particulier les événements sportifs, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative : les activités des production, promotion, organisation d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations, tant pour compte propre que pour le compte de tiers ; les activités liées à la promotion de manifestations sportives ; les activités des écuries de chevaux de course et des écuries de voitures de course ; les activités de services connexe ; l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air, pour des professionnels ou des amateurs, par des associations, clubs, sociétés, etc., disposant ou non de leurs propres installations.

- toutes les activités de conseils et l'assistance opérationnelle aux entreprises dans les domaines des relations publiques et de la communication; le conseil pour les affaires et le management, en ce compris les conseils et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc.; la conception de systèmes comptables, de programmes de comptabilisation des dépenses, de procédures de contrôle budgétaire ; le calcul des coûts et des profits des mesures proposées en matière de planification, d'organisation, de rendement, etc.; les activités d'audit général; les conseils en gestion ; la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle ; la reconfiguration de processus, la gestion du changement ; la réduction des coûts et d'autres questions financières ; les objectifs et les politiques de marketing ; les pratiques et la planification en matière de ressources humaines ; les stratégies de rémunération et retraite.

La société a également pour objet l'achat, la vente et l'exploitation de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis. Dans ce cadre, elle pourra notamment, et sans que cette énumération soit limitative :

- a) exploiter les terres, pâtures et parcelles boisées faisant partie de son patrimoine ou appartenant à des tiers ; y faire tous travaux forestiers, plantations, semis, entretiens, élagages et vente ;
- b) acquérir, construire, rénover, promouvoir, lotir, urbaniser, vendre et exploiter des mêmes manières tous bâtiments et terrains constructibles ; y faire tous travaux, toutes améliorations, toutes transformations et toutes constructions ;
- c) donner à bail et concéder tous droits réels sur les biens faisant partie de son patrimoine ou appartenant à des tiers. ;
- d) la promotion immobilière d'immeubles bâtis ou non bâtis, neufs ou non, quelle qu'en soit la destination, en ce compris la réalisation de tout lotissement ou urbanisation ;

Les énumérations ci-dessus sont indicatives et non limitatives.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, notamment la location d'immeubles, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser, par voie d'association, d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de prise de participation ou toute autre forme d'investissement en titres ou droits mobiliers, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

La société peut être administrateur ou liquidateur.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Nomination d'un administrateur

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à deux (2).

Est appelée aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

La société à responsabilité limitée « **BE MY** », ayant son siège à 4500 Huy, rue de la Louppe, 8/A, et le numéro d'entreprise 0451.302.495.

Monsieur MATTON Yves, prénommé, est nommé en qualité de représentant permanent de la société « **BE MY** ».

Son mandat est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Adresse du siège

L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est située à 4500 Huy, Chaussée d'Andenne, 18A.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Registre électronique des titres

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

L'assemblée générale autorise le notaire instrumentant à ouvrir un registre électronique des titres au nom de la société et d'y effectuer les inscriptions qui découlent du présent acte, ainsi que d'accomplir tous les actes qui sont requis à cette fin comme mandataire de la société. Ce mandat reste valable pour les inscriptions et modifications ultérieures du registre électronique des titres qui seraient demandées au notaire par la société.

Le notaire instrumentant est également mandaté à transmettre au nom de la société les données imposées par la loi qui doivent être transmises au registre UBO. Ce mandat ne vaut que pour les inscriptions résultant du présent acte, les comparants étant avertis de la nécessité de mettre à jour régulièrement ces informations.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Dépôt de la coordination des statuts.

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire d'assurer le dépôt de la coordination des statuts de la société.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé Simon GERARD, notaire à Huy